



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

Faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier du 31 décembre 2024, préparé par la firme *Groupe RDL Thetford/Plessis Inc.* et présenté par monsieur Michaël Bellemare, nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont culminé à 1 108 073 \$ et les charges de fonctionnement ont été de 1 185 143 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 118 069 \$. Les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2024 sont de 546 363 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et signé en date du 11 mars 2025 indique que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».